

différents endroits dans les circonscriptions du sud de l'Ontario n'ont pas indiqué la présence de termites. Les résultats de cette enquête confirment fortement l'opinion des plus éminents entomologistes du service de l'Agriculture des États-Unis qui ont étudié les mœurs de ces insectes, à savoir que les termites ont pris naissance à l'endroit où s'est érigé le quartier infesté et qu'ils se trouvent depuis plusieurs années dans cet endroit de la ville.

Depuis qu'ils connaissent l'existence des termites à Toronto, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont tenu les citoyens au courant de la situation par l'entremise du commissaire des immeubles et du maire, entrevu de temps à autre à ce sujet, ainsi que les autorités de la province d'Ontario par l'entremise de l'entomologiste provincial. En collaboration avec ce dernier, un bulletin de conseils imprimé en quantité suffisante, sur la méthode d'enrayer cet insecte, a été distribué aux intéressés.

Après avoir pris connaissance des études faites depuis plusieurs années aux États-Unis au sujet des termites, les fonctionnaires ont proposé aux autorités de Toronto certaines modifications du code municipal de la construction en vue d'éviter l'infestation, par ces insectes, des entreprises futures.

Le ministère de l'Agriculture estime que la répression de ces insectes et les mesures d'ordre permanent à prendre pour protéger les immeubles de Toronto relèvent des propriétaires menacés. Il considère que son rôle se limite à étudier le problème, à donner des conseils et à enseigner les méthodes de combattre le fléau. Il propose que, dans chacune des régions infestées, on tienne des réunions où se donneront en petit des démonstrations sur les mesures de protection; à cet égard, il est tout disposé à servir de conseiller. C'est la manière habituelle d'aborder le problème de la répression des insectes, quand la question est manifestement d'intérêt local.

**M. Harris (Danforth):** Je tiens à rappeler à l'élite intellectuelle de la Chambre que ces termites ont l'habitude de ramper et qu'ils cherchent constamment de nouveaux endroits où exercer leurs ravages. Je signale également à l'adjoint parlementaire que la tenue de réunions a pris fin avant l'élection complémentaire. Son invitation vient donc trop tard.

**M. W. D. Wylie (Medicine-Hat):** L'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture me permet-il une question à titre de représentant de l'Ouest? A la suite de la déclaration qu'il vient de faire, peut-il me dire, à moi député de l'Ouest, ainsi qu'aux autres membres de la

Chambre, combien de termites ont voté dans l'élection complémentaire d'aujourd'hui, à Toronto?

**M. Cruickshank:** Tout dépend du nombre de voix que recueillera le Crédit social.

**M. Graydon:** Malgré un peu de lenteur, vous ne manquez pas d'esprit.

## COALITIONS

### QUESTION RELATIVE À LA POURSUITE DE BOULANGERIES DES PROVINCES DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre):** Le ministre de la Justice peut-il nous donner des éclaircissements aussi précis que ceux que vient de donner l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture sur une autre question, en réponse à ma question sur les poursuites à l'encontre des boulangeries de l'Ouest?

**M. Graydon:** Il semble y avoir des termites là aussi.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** On me dit que les poursuites n'ont pas encore été intentées. L'avocat nous a fait savoir récemment que la longue préparation des dossiers achevait.

**M. Diefenbaker:** Le ministre a-t-il recours aux procureurs généraux de la Saskatchewan et de l'Alberta pour préparer le dossier?

**L'hon. M. Garson:** Non. Nous avons offert aux deux provinces la faculté d'intenter une poursuite que nous accordons habituellement dans des causes de ce genre. Mais les provinces n'ont pas voulu en profiter. En Alberta, les poursuites sont dirigées par un avocat aux ordres du ministère de la Justice.

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 21 octobre, sur la motion de l'honorable Douglas Abbott (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que sur le projet d'amendement de M. Rowe et le sous-amendement de M. Thatcher.

**M. Irvin W. Studer (Maple-Creek):** Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions éloignées aimeraient, monsieur l'Orateur, à présenter cet après-midi quelques propositions relatives à l'exposé financier, au projet d'amendement et au sous-amendement. Nous adoptons cette attitude parce que nous venons d'une région de la Saskatchewan pour laquelle le budget revêt la